

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

! SA Conseil d'Administration
! 1000 SOLDES
! 3 AVENUE DU GENERAL LECLERC
!
!
! 44190 CLISSON

Dépôt effectué par :

! Cabinet
! OUTIN GAUDIN ET ASSOCIES
! BD DES GRANDS BOUESSAYS
!
!
! 53210 BONCHAMP LES LAVAL

Numéro RCS : NANTES B 330 033 044

<19405/1984B00337>

! Pièces déposées le 23/11/1999

Numéro : 996939

! P.V. D'ASSEMBLEE du 31/08/1999
! - MODIF COMMIS. AUX COMPTES

BORDEAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	38,00 FRF	5,79 EUR
Soumis à Tva	39,00 FRF	5,95 EUR
Montant Tva	8,03 FRF	1,22 EUR
TOTAL T.T.C.	85,03 FRF	12,96 EUR

Le Greffier,

EXTRAIT

"1000 SOLDES"

Société Anonyme au capital de 1.000.000 de Francs

Siège social : 3, avenue du Général Leclerc
44190 CLISSON

996939

330 033 044 RCS NANTES

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 31 AOUT 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt-dix-neuf,
Le trente et un août à dix heures,

Les actionnaires de la Société "1000 SOLDES" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à LOIRON (53320) 32, rue d'Anjou, sur convocation du Président, par lettre recommandée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice social ;
2. Approbation du bilan, du compte de résultat et des annexes ;
3. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes ;
4. Approbation des conventions visées aux articles 101 à 105 de la loi du 24 Juillet 1966 ;
5. Affectation des résultats ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Nomination et/ou renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

La présidence est assurée par Monsieur ADRION Rémy, Président Directeur Général.

Monsieur BUSSEROLLE Pierre,
et Monsieur ADRION Rémy représentant la société FUTURA FINANCES,

deux actionnaires présents et acceptants, possédant le plus grand nombre d'actions, sont appelés pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi composé se complète en désignant comme secrétaire, M /

La Présidence constate que la feuille de présence, émargée par les actionnaires et certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 9.995 actions sur les 10.000 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote.

La Présidence déclare, en outre, que la société "SODEFI CONSEIL", Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué à l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception, est présente à la réunion.

Puis, la Présidence dépose sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. Un exemplaire de la convocation avec les récépissés des envois recommandés ;
2. La feuille de présence ;
3. L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes ;
4. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
5. Les rapports du Commissaire aux comptes ;
6. Le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée.

La Présidence fait observer que les actionnaires ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Puis, la Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Il est ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture achevée, la parole est offerte aux actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

DEUXIEME RESOLUTION

TROISIEME RESOLUTION

QUATRIEME RESOLUTION

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat des commissaires aux comptes étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- **La société "COMPTA-EXPERT",**
Société à responsabilité limitée au capital de 2.500.000 Francs
dont le siège social est à Laval (53000) 162, avenue des Français Libres
Immatriculée au registre du commerce sous le numéro 348 165 499 RCS Laval
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et sur la liste des commissaires de Sociétés du ressort de la Cour d'Appel de la région d'ANGERS,

pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 Février 2005,

sous réserve de son acceptation,

et en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

- **Monsieur CAPLAN Didier,**
né le 12 Avril 1953 à SAINT REMY EN MAUGES (49)
162, avenue des Français Libres - 53000 Laval
Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables et sur la liste des commissaires de sociétés du ressort de la Cour d'Appel de la région d'ANGERS,

pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 28 Février 2005,

sous réserve de son acceptation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

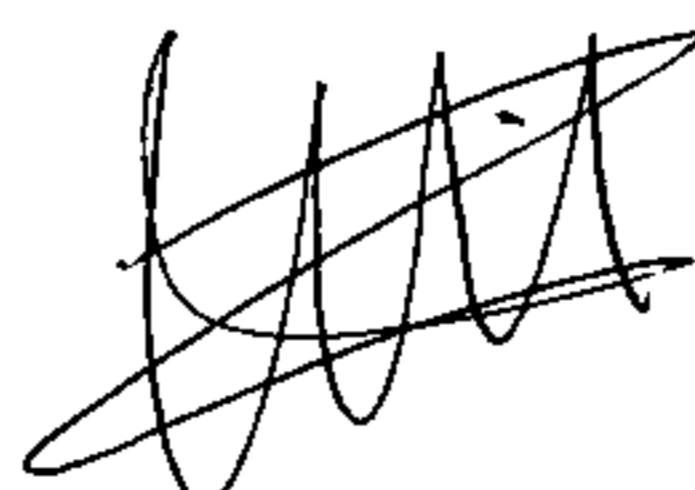
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ces délibérations, pour l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Membres du Bureau.

Le Président,



Les Scrutateurs,

Le Secrétaire,